

ASSERT^{MD}

Herbicide Technique

Solide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazaméthabenz-méthyle ... 96,5%

No. D'HOMOLOGATION : 20567 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET : (25 – 1000) kg

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

ASSERT^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS :**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

Peut être dangereux si avalé, inhalé ou absorbé par la peau.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

CAUSE UNE IRRITATION AUX YEUX.

PEUT CAUSER UNE IRRITATION À LA PEAU.

Éviter de respirer la poussière.

Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après la manipulation.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI :

À utiliser seulement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

ENTREPOSAGE :

NE PAS contaminer l'eau, les aliments de consommation humaine ou animale par l'entreposage ou l'élimination.

Conserver les contenants bien fermés.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.